



Les Duellistes Escrime Paris PARIS 15^e & 18^e

Charte de l'escrimeur

1. COTISATION

La cotisation est annuelle.

Elle doit être payée par carte bancaire, chèque, virement bancaire ou espèces.

Elle peut être acquittée en plusieurs fois, sans majoration :

- Par chèque : sous la forme de plusieurs chèques encaissés dans les mois qui suivent l'inscription ;
- Par carte bancaire : via notre plateforme de paiement « monetico ».

Aucun remboursement de la cotisation ne peut être effectué quel que soit le motif.

2. CERTIFICAT MÉDICAL

Le certificat médical est obligatoire.

Il ne peut être délivré de licence sportive sans certificat préalable ou sans questionnaire QS Sport (Cerfa 15699).

L'accès à la salle d'armes ne sera pas autorisé sans licence pour les catégories autres que vétérans et compétiteur.

Attention, le certificat ne doit pas être établi avant la date du 1^{er} septembre de la saison en cours de façon à couvrir toute la saison sportive.

L'utilisation du certificat médical fourni dans le dossier d'inscription (celui de la Fédération Française d'Escrime) est recommandé ; celui spécifique aux vétérans est obligatoire : tout autre formulaire ne pourra être accepté.

L'utilisation questionnaire QS Sport (Cerfa 15699) est également possible (vous pourrez le trouver sur notre site internet ou celui de la Fédération Française d'Escrime).

Pour les vétérans

L'escrime est un sport d'opposition exigeant, particulièrement lors de la pratique en compétition.

Les escrimeurs « vétérans » (plus de 40 ans) peuvent concourir dans des compétitions « seniors » (avec des adultes de 20 ans) ou « vétérans » dans leur catégorie d'âge (par tranches de 10 ans).

C'est pourquoi la visite médicale en vue de la rédaction du certificat de non-contre-indication pour les escrimeurs vétérans nécessite un examen complet.

Le médecin évaluera les examens complémentaires éventuellement nécessaires selon l'âge, la présence de facteurs de risque et le niveau de compétition.

Seules les recommandations de la Fédération Française d'Escrime font force de lois et elles doivent être suivies sans aucune interprétation.



3. ASSURANCE

L'assurance est obligatoire avec la licence.

Tout adhérent au club est couvert par le contrat de notre association auprès de la MAAF.

4. LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

L'association s'engage à ne communiquer à la Fédération Française d'Escrime que les informations obligatoires.

Les numéros de téléphone, adresses électroniques, etc. ne servent qu'au club.

Au cours de la saison sportive, des photographies ou vidéos des membres de l'association pourront être prises et diffusées dans le cadre d'une publication d'ordre associatif et/ou sportif, notamment sur le site internet du club et sur les réseaux sociaux.

Dans ce cadre, vous autorisez la publication de votre image, et/ou de celle de votre (vos) enfant(s) dans le respect des conditions suivantes :

- L'image ne pourra être captée et diffusée que dans le cadre d'une publication d'ordre associatif et/ou sportif à l'exclusion de toute publication à caractère commercial.
- L'image ne pourra être diffusée que sur le site internet du club des Duellistes et les réseaux sociaux du club.

5. ENFANTS MINEURS

Les enfants mineurs doivent être accompagnés par leur responsable accompagnateur dans la salle d'armes et présentés à l'heure exacte à la personne en charge de leur séance. À la fin de la séance, les enfants sont récupérés dans l'établissement sportif par leur accompagnateur. Les enfants sont sous la responsabilité des enseignants uniquement pendant la séance. Ils sont, avant et après, sous la responsabilité de leur accompagnateur.

En cas d'absence imprévue de l'enseignant, les enfants restent sous la responsabilité de leur accompagnateur.

6. SUPPRESSION EXCEPTIONNELLE DE COURS

Exceptionnellement et indépendamment de notre volonté, des cours peuvent être supprimés (fermeture de la salle par la Ville de Paris, grève, maladie...).

L'annonce en sera faite dans la mesure du possible sur le site Internet du club et nos canaux de communications habituels.

7. NORMES POUR LES TENUES D'ESCRIME

Nous vous rappelons que les normes en vigueur imposent à l'entraînement comme en compétition le port de tenues 350 et 800 Newtons (norme FFE) et le port d'une sous-cuirasse



de protection 350 Newton pour les catégories poussins, pupilles et benjamins, et 800 Newtons pour les catégories au-delà.

Pour la compétition :

Seul la réglementation et les normes (FFE et FIE) prévalent.

8. ÉQUIPEMENT SPORTIF PERSONNEL DES ENFANTS

À chaque séance, les enfants doivent porter une tenue sportive adaptée à l'escrime
(En cas de doute merci de consulter les enseignants).

9. PRÊT ET LOCATION DE MATERIEL D'ESCRIME

Il pourra être prêté ou loué une sous-cuirasse et une veste au minimum, dans la limite des stocks disponibles. D'autres équipements (masque, gant, fleuret, ...) pourront, le cas échéant, être également prêtés ou loués toujours dans la limite des stocks disponibles.
En cas de prêt du matériel, de dernier restera à la salle d'armes.

10. VOL, PERTE DE MATÉRIEL

La Ville de Paris qui nous accueille et tolère le dépôt de matériel individuel dans des casiers, mais décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou dégradation.

En conséquence, l'Association ne peut elle-même être tenue pour responsable.

11. MATÉRIEL PERSONNEL ABANDONNÉ

Tout matériel personnel abandonné par un adhérent plus d'un an à la salle d'armes sera automatiquement intégré au matériel collectif des Duellistes et ne sera pas restitué.

12. INFORMATIONS SUR LA VIE DU CLUB

Pour toute information complémentaire : infos@lesduellistes.net ou rendez-vous sur le site <https://lesduellistes.net>